

Nouveau !
Cette année, Vous n'avez plus à payer
directement l'École.
Déclarez directement en ligne via SOLTÉA



1ère quinzaine de mai : prélèvement unique
du solde taxe d'apprentissage par l'URSSAF.

Fin mai : vous devez désigner l'ENISE comme
bénéficiaire sur la plateforme SOLTÉA.

Début septembre : clôture de la plateforme
SOLTÉA pour désigner l'ENISE.

Nous vous invitons à flécher votre versement
vers l'ENISE en sélectionnant le numéro
UAI suivant

UAI 0420093Y

Pour nous aider dans la collecte des
promesses de versement remplissez le
bordereau ci-joint et renvoyez-le

Par mail à :
taxe.apprentissage@enise.fr

ou par voie postale à :

ENISE

**Direction du Développement des
Relations Entreprises**

58, rue Jean Parot

42023 Saint-Etienne Cedex 2

« En choisissant de verser
la taxe d'apprentissage à
l'ENISE, vous participez
à l'avancement des
connaissances en matière de
mutations industrielles »

Sylvie MIRA
Directrice



VOTRE INTERLOCUTRICE :

Zakia MADJID
Chargée des Relations Entreprises
Tél : 04 77 43 75 10
taxe.apprentissage@enise.fr

**L'ÉCOLE NATIONALE
D'INGÉNIEURS DE
SAINT-ETIENNE
S'ENGAGE SUR
LES MUTATIONS
INDUSTRIELLES**

**TAXE D'APPRENTISSAGE
2023**

**Génie Civil
Génie Mécanique
Génie Sensoriel**



Mission de l'ENISE : accompagner les entreprises sur les grandes transitions et les mutations industrielles

Investissements 2022 sur les grandes transitions



Energétique : bétons bas carbone, efficacité énergétique dans le bâtiment, cycle de vie de la poudre en fabrication additive.



Numérique : équipements de réalité virtuelle pour la santé et les systèmes industriels.



Technologique : renforcement des équipements de recherche et d'enseignement dans les domaines de l'impression 3D béton et métal, des fours de traitement thermique grande dimension.



Sociale & sociétale : sensibilisation handicap, fresque du climat, économie circulaire.



1. Four de traitement thermique grande dimension - 2. Imprimante 3D bas carbone - 3. Salle de réalité virtuelle

Verser la taxe d'apprentissage à l'ENISE c'est :



Intégrer dès à présent dans vos équipes professionnelles des stagiaires ou des alternants (de 1 à 3 ans) ; faire avancer vos projets en les confiant à des étudiants formés à l'utilisation d'outils technologiques et numériques de l'industrie 4.0 et encadrés par nos experts.



Préparer votre entreprise à faire face aux mutations industrielles (numériques, technologiques, sociales, économiques et environnementales).



Anticiper vos besoins en recrutement sur de nouvelles compétences liées à ces mutations.

Objectifs 2023



Mettre en place un programme de formation Bachelor Assistant Ingénieur répondant à vos besoins en compétences en management intermédiaire.



Investir dans des équipements innovants pour la numérisation et l'industrialisation des processus de l'acte de construire.



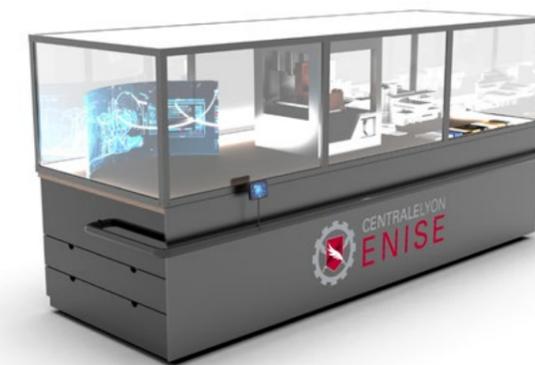
Créer un outil de formation aux enjeux des mutations industrielles et du développement durable.



Développer une plateforme mobile de transfert de technologie et de formation permettant de diffuser les connaissances sur les technologies innovantes de fabrication au plus près des entreprises.



Plate-forme mobile de transfert de technologie et de formation



Outil de formation et sensibilisation aux enjeux des mutations industrielles



Sylvie Mira, Directrice de l'ENISE, et Philippe Bertrand, Directeur du Développement des Relations Entreprises, fixent les objectifs de la relation ENISE / Entreprises pour 2023